

LETTRE DES AMIS n° 150

* DATES À RETENIR

1) **Rappel : Samedi 24 janvier** prochain, à **9 h 30 précises**, aux **Archives départementales**, deuxième "atelier de paléographie" animé par **Louis Latour**, Vice-Président de notre Association.

2) **Samedi 7 février à 10 h 30 précises**, à "l'Espace Bazacle" 11, quai Saint-Pierre, à Toulouse, présentation par M. **Pierre Gérard**, Conservateur général honoraire du Patrimoine, Président d'honneur de notre Association, de l'exposition qu'il a réalisée : "Toulouse de 1920 à nos jours : évolution urbanistique".

Rendez-vous à **10 h 30 précises**, à l'"Espace Bazacle" 11, quai Saint-Pierre à Toulouse.

3) **Samedi 27 février, à 9 h 30 précises**, aux **Archives départementales**, troisième "atelier de paléographie" animé par **Louis Latour**, Vice-Président de notre Association.

* COTISATION 1998 (Rappel)

Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne

La cotisation pour 1998 s'élève à **130 F**. Il convient d'en adresser, **sans tarder**, le montant à notre Association, 11, boulevard Griffoul-Dorval 31400 Toulouse. (Etudiants et chômeurs : 65 F).

Les chèques doivent être **obligatoirement libellés** à l'ordre de **l'Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne**. Indiquer au dos du chèque : "Cotisation 1998".



Rappelons que les nouveaux Amis ayant adhéré à notre Association depuis le mois de septembre dernier sont dispensés du paiement de la cotisation 1998.

* APPEL AUX AMIS

Un **nouvel et pressant appel** est adressé à tous nos Amis pour qu'ils nous fassent parvenir, si possible, des **articles de 3 à 4 pages maximum** afin que nous puissions les faire paraître dans nos **prochaines lettres**.

Adressez-nous également des **textes plus importants (15 pages manuscrites maximum)** que nous publierons dans notre série "**Petite Bibliothèque**".

Par avance, merci !

* DISTINCTION

Le Président, le Bureau, le Conseil d'Administration de notre Association adressent leurs plus chaleureuses félicitations à leur Ami **André Delpech**, ancien Président de la Société toulousaine d'Etudes médiévales qui vient d'obtenir **le Prix de l'Académie du Languedoc** pour son ouvrage *Pétronille de Bigorre : une comtesse d'Oc et d'Oil* paru aux Editions J. et D. de Biarritz. (Rappelons que l'ouvrage vous a été présenté dans la lettre des Amis n° 140).

* POUR INFORMATION

1) **Le Congrès de la Fédération des Sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne** se déroulera cette année les **26-27 et 28 juin 1998 à Saint-Girons**.

Thème général abordé : "D'un versant à l'autre des Pyrénées".

Les Amis qui envisagent de faire une communication ou qui souhaitent simplement recevoir le programme du Congrès sont priés de renvoyer **avant le 1^{er} mars prochain le bulletin joint à la lettre des Amis** de ce mois-ci, au Secrétariat de la Fédération, 11, boulevard Griffoul-Dorval - 31400 Toulouse.

2) Les Amis des Archives de la Haute-Garonne sont cordialement invités aux conférences qui seront données par M. **Christian Cau** dans les locaux de la **communauté municipale de santé 2, rue Malbec à Toulouse** :

- **Mardi 3 février à 20 h 30** : "Le travail des enfants au XIXe siècle"
- **Mardi 24 février à 20 h 30** : "Le vent d'autan".

* TRIBUNE D'EXPRESSION LOCALE

Commingeois, vous avez la parole !

En marge de la vie fluviale

La vie fluviale historique de la Neste Ancien Régime XVIIe-XVIIIe siècles

Son parcours de 65 kilomètres environ se termine sur la rive gauche de la Garonne, dans le territoire de la commune de Mazères-de-Neste, au lieu-dit "Bec de Boucoulau".

Historiquement, "la flottabilité de la Neste jusque vers 1800 n'en reste pas moins un fait absolument certain, soumis cependant aux variations saisonnières."

"Une véritable police de la navigation en réglait l'exercice. Les riverains sont tenus d'entretenir leurs berges en bon état et de n'y rien laisser qui puisse faire obstacle au passage..." Sur "les paissèles quy sont en ladite rivière"... "leurs propriétaires sont teneus y laisser un passalis, de sorte que les radeaux y puissent facilement passer."

"Les radeliers ont certaines obligations, responsables des dégâts, ils ne le sont pas pour les ponts au-dessous desquels ils passent..."

"Saint-Lary est le premier port sur la Neste. Les fûts, descendus de la montagne par charroi ou à bûches perdues, sont amassés en petits radeaux et solidement encordés. L'équipage varie de deux à cinq hommes qui, munis de gaffes, les uns à l'avant, les autres à l'arrière, dirigent le train."

"Les ports se succèdent, suivant la fréquence des villages, fournissant matière au radelage : Guchen, Grézian, Port Saint-Martin, Cadéac, les deux ports d'Arreau, l'un sur la rive droite, dit de la Huste ; le second rive gauche. Puis le port de Bernède, quartier de la Milhère ; le port de Tuco à Camou ; la Hourcade de Cazarilh, surtout Ilhet avec son port de Goua et, pour finir, Rebouc."

"Un droit, dit d'inventaire, était prélevé sur le bois réservé au commerce dans chaque port où les radeaux stationnaient. Labarthe passé, le hallage devenait parfois nécessaire ; aux ports succédaient des relais pour le repos des radeliers."

"Les ragiers se recrutent surtout à Sarrancolin et à ses environs. La corporation, très vivace, a son siège à Ilhet ; elle a Sainte Catherine d'Alexandrie pour patronne et un autel lui est réservé à l'église Notre-Dame."

"La Neste reste de longs siècles la principale voie de communication de la vallée, son chemin qui marche. La fin du XVIIe siècle surtout, avec l'exploitation des forêts pour le service de la marine et celle des carrières de marbre pour l'embellissement des bâtiments royaux..."

"Puis la déchéance avec la fermeture des carrières de Sarrancolin et le ralentissement de la fourniture des mâts."

"L'ouverture de la route parallèle à la Neste, en 1778, marqua le point final."

"Quand s'ouvrira le XIXème siècle, on ne parlera plus des radeliers d'Aure."

D'après le Dr A. Sarramon, *Les Quatre-Vallées*, ch. IV, les rivières.

Gabriel MANIÈRE

Document communiqué par Mme **Marie-France Puységur-Mora**
chargée de l'antenne du Comminges.

* RÉPONSE À L'AVIS DE RECHERCHE n° 100

Enquête sur les cadrans solaires

Voici ce que nous écrit notre amie **Mme Boutié** de Puylaurens :

"**La société astronomique de France** garde un fichier auquel mon père, **M. Nougarede** a beaucoup contribué. Il comprend **50 cadrans solaires de la Haute-Garonne**.

Je pense que la **Société astronomique de Toulouse** possède un double de ce fichier puisque mon père était membre de ces deux sociétés."

Elle nous signale par ailleurs, un article paru dans ***l'Auta*** de **janvier 1993 n° 582** intitulé "Toulouse et les cadrans solaires anciens" dans lequel sont relevées certaines inscriptions en occitan.

Elle nous indique enfin que les élèves du **Lycée de Borde-Basse à Castres** ont créé, ces dernières années, un certain nombre de cadrans solaires avec des devises en occitan.

Qu'elle soit bien vivement remerciée pour tous ces renseignements précieux !

* RÉPONSE À L'AVIS DE RECHERCHE n° 118

Au sujet des **différents corps de métiers toulousains** signalés par notre ami **Gaston Commenge** dans la Petite Bibliothèque n° 87 nous avons reçu de très nombreuses réponses toutes concordantes. Voici ce que nous écrit notre ami **André Lagarde** de Carbonne :

"J'ignore absolument ce qu'ont pu être les **Maîtres de Palestine**. Par contre, je crois pouvoir interpréter **chevrotier** par mégissier spécialisé dans le cuir de chevreau, ce dernier étant une peausserie fine particulièrement appréciée pour la confection de bourses, gants etc...

Les **paumiers-tripotiers** étaient les tenanciers de jeu de paume. Les **paumiers**, initialement, fabriquaient les balles. Leur métier se lia rapidement à la tenue d'un

"tripot", lieu où se pratiquait ce jeu... auquel les jeux d'argent s'ajoutèrent (d'où l'évolution de sens fin XVIIe s. vers la signification que l'on connaît).

Quant aux **chaussetiers** (c'est ainsi qu'il fallait sans doute lire les 2 lettres s liées étant prises pour des f.) c'étaient des fabricants et marchands de chaussettes."

En ce qui concerne les **Maîtres de Palestine** notre ami **Jean Faragou** de Carbone pense qu'il pourrait s'agir de "**Maîtres de Palestrique**", c'est-à-dire de personnages spécialisés dans "les exercices du corps" : lutte, pancrace, gymnastique...

Autre explication fournie par notre ami **Gilbert Imbert** : la **palestine** est un caractère d'imprimerie d'une valeur de 22 points soit près de 1 cm, utilisé dans la réalisation des affiches. Les maîtres de Palestine seraient donc, peut-être, des imprimeurs. (Dans la liste des métiers cités celui d'imprimeur ne figure pas.)

* RÉPONSE À L'AVIS DE RECHERCHE n° 120

A quoi correspond **une dot de 1500 livres**, en 1692, dans la région de Millau ?

Le montant de cette dot se situe dans une bonne moyenne pour une famille de bourgeois ou de marchands.

Dans les familles de paysans les dots en argent ne dépassent guère la somme de 100 à 200 livres.

J.-F. de Rollet, seigneur de Jalenques en Rouergue qui marie sa fille au seigneur de St-Jéry en Albigeois lui constitue, en 1635, une dot de 3500 livres.

Messire François de Pomairols, nouveau propriétaire de Jalenques, reçoit de sa première épouse 11 000 livres en 1621 et de son remariage 6000 livres, en 1636. Vers 1700 le revenu vital per capita est estimé à 100/120 livres par an soit environ 6 sous par jour.

Un capital de 2000 livres placé au denier 20 c'est-à-dire à 5 % permet de vivre modestement sans exercer de métier.

A la même époque, le revenu d'un ménage de brassiers ne dépassait guère 90 livres. Le foyer n'arrivait à survivre que grâce aux produits du jardin, aux travaux de quenouille de l'épouse, au revenu d'un animal (chèvre ou porc) et au travail des enfants "loués" très jeunes.

Quelques prix

En 1650, à Toulouse

Le pain blanc commun de 10 onces	10 deniers
Le pain de seigle de 16 onces	10 deniers
La livre de bœuf de 48 onces	6 sous
La livre de mouton de 48 onces	8 sous

La livre de veau de 48 onces	9 sous
La livre de Roquefort	8 sous
La douzaine d'œufs	3 sous

Vers 1700, en Rouergue

Une paire de bœufs	de 87 à 156 livres
Une ânesse	54 livres
Une truie + 4 porceaux	15 livres
Un pan de rouan	7 sous
Un pan de taffetas	13 sous
Un pan de dentelle	6 sous
Un pan de baptiste fin	14 sous
Un muid de vin de Compeyre de 345 litres	+ ou - 26 livres selon la qualité

Vers 1690 la portion congrue d'un curé est de 300 livres + dîmes noales ; 150 livres pour un vicaire.

Le titre clérical est fixé à 80/90 livres en 1710

Une messe revient à 5 sous

Rappel : livres sous et deniers sont des monnaies de compte

1 livre = 20 sous 1 sou = 12 deniers.

Pour la période 1750-1780 il est conseillé de lire

Le Journal des voyages de Haute-Guienne de J.-F. Henry de Richeprey, tome 1 Rouergue par H. Guilhaumon (Archives historiques du Rouergue, 1952). p. 120 au chapitre V La région de Millau et du Larzac est évoquée. Enquête de 1780 (Nombreux renseignements sur les prix et les cultures).

Gilbert IMBERT

*** AVIS DE RECHERCHE n° 123**

Une de nos amies aimerait avoir des renseignements sur **la vierge du rempart Villeneuve devenue Notre-Dame du Taur**. Est-elle une vierge noire ? D'où vient la coutume de la revêtir des couleurs liturgiques ? Depuis quelle époque ?

*** AVIS DE RECHERCHE n° 124**

Un de nos amis qui prépare un article pour la *Revue d'histoire et traditions carbonnaises* serait intéressé par tout ce qui peut concerner la vie et la carrière du ténor **Victor Capoul** né en 1839 à Toulouse, mort en 1924 à Pujaudran, dans le Gers dont la famille était originaire de Carbone.

Qui pourrait lui venir en aide ?

* AVIS DE RECHERCHE n° 125

Qui pourrait renseigner un de nos amis qui effectue une recherche sur la vie et la carrière de **deux professeurs toulousains** ?

Edouard Wallon (1821-1895),

François Eary (1860-1930)

* AVIS DE RECHERCHE n° 126

A gauche figurent les **armoiries d'Antoine de Nupces** qui fut capitoul en 1773.

Qui pourrait identifier les armoires qui sont à droite ?

Sont-elles celles de la famille de son épouse ?

Mais, au fait, qui était l'épouse d'Antoine de Nupces ?



* LE CONSEIL DE FABRIQUE DE VILLARIÈS (1835-1897)

L'existence des Conseils de Fabrique est attestée dans les visites pastorales qui ont suivi les Guerres de Religion et tout au long du XVIIIème siècle. Ces conseils aux statuts mal définis, se confondaient avec les nombreuses confréries qui gravitaient autour de chaque église regroupant de simples associations de personnes pieuses et charitables jouissant de rentes ou de revenus.

La loi du 30 décembre 1809 et l'ordonnance royale du 12 janvier 1835 mirent un terme au flou juridique qui entourait ces organisations. Désormais jusqu'à la séparation de l'église et de l'Etat, en 1905, le conseil de fabrique assure la gestion de la paroisse. A Villariès⁽¹⁾, selon les visites pastorales⁽²⁾ il n'y a pas de Fabrique, mais deux confréries celle de Saint Martial qui prend ses revenus dans les quêtes ou bassins les jours de fêtes de Notre Seigneur, Notre Dame, Saint Julien (patron de la paroisse), Saint Martial, Sainte Agathe et la confrérie de Notre Dame du Purgatoire qui possède une vigne au lieu-dit la Teularie, deux arpents de terre donnés par testament par Jean Mazard, une pugnère au Crouzets, demi arpent, deux pièces de vigne et une maisonnette basse au

(1) Villariès, 19 km de Toulouse, canton de Fronton, 315 habitants en 1835.

(2) ADHG, Visites pastorales 1 G 626.

Bourbonès au profit des pauvres de la paroisse. Pourtant en 1746, décédait à Villariès Albert Filouze qui était *marguillier* ! (on dit aussi fabricant).

Statuts, fonctionnement⁽³⁾

La Fabrique se compose d'un Conseil de cinq membres (le prêtre et le maire étant membres de droit et perpétuels) qui choisissent pour l'année leur bureau, président, secrétaire, trésorier et remplacent le membre le plus ancien en exercice. Le scrutin est à bulletin secret. Les élections triennales renouvellent le Conseil, ici, ce sont les deux membres les plus anciens qui sortent. S'il y a décès ou démission, on procède à la succession jusqu'à la fin du présent mandat. Les réunions extraordinaires doivent avoir l'aval de l'archevêque. Les réunions sont trimestrielles, les élections interviennent le dimanche de Quasimodo (premier dimanche après Pâques). A chaque réunion, le trésorier ouvre l'armoire et le coffre fermé, à trois clefs, il reçoit une décharge de comptes. Il y avait des marguillières, mais leur rôle, là aussi, restait subalterne ou charitable.

Dès l'obligation de la loi, un conseil de fabrique s'installe à Villariès. Le registre de la Fabrique, tenu par les prêtres souvent élus présidents, est parvenu jusqu'à nous. Il se présente sous la forme d'un cahier tenu de 1835 à 1897 qui rend compte, réunion après réunion de la gestion paroissiale mais va au-delà puisqu'il témoigne d'un profond changement dans les mentalités sur une période qui a vu trois régimes politiques se succéder. Ce registre présente deux périodes. De 1835 à 1876, on y transcrit les comptes rendus des réunions et des élections et on note le budget prévisionnel et le compte d'exploitation qui reflètent l'état impécunieux de la paroisse et les énormes problèmes inhérents aux frais engagés par le plafonnage de l'église. Les travaux et le procès qui suivit, tiennent une large place. De 1876 à 1897, nous possédons la transcription méticuleuse de la comptabilité qui permet poste par poste d'étudier les recettes et les dépenses ainsi que leur évolution.

Les revenus

A son installation, le Conseil trouve dans la caisse, la modeste somme de 50 francs. Les recettes ordinaires de l'année 1836 se montent à 383,60 francs auxquels on peut ajouter le produit de la quête du blé, 225 francs. Des travaux importants et urgents sont à entreprendre sur les bâtiments et une voûte sera construite pour assurer l'étanchéité de la toiture. Le Conseil municipal reverse la somme de 400 francs donnés par l'abattage d'arbres et 200 francs prélevés sur les "centimes additionnels". On ouvre une souscription. Le président demande aux fabriciens de se faire inscrire sur la liste "*sur laquelle ils tiendront honneur de figurer les premiers*". On réunit ainsi les 1500 francs nécessaires. Malheureusement, les travaux sont inadaptés à l'ouvrage existant et dans les trois mois qui suivent la voûte s'effondre. Un procès qui durera dix ans laisse le Conseil dans l'incapacité d'entrevoir d'autres travaux ou achats pourtant réellement nécessaires. Il faudra sans cesse faire appel à la générosité des paroissiens, Monsieur le curé et Monsieur Doazan, trésorier, font des avances de trésorerie. Nouvellement élu maire, en 1840, Monsieur Daguzan provoque une réunion extraordinaire qui constate que la caisse ne renferme que 287 francs "*de valeurs métalliques*". Il faudra attendre 1852 pour que le

⁽³⁾ Recollés à partir du registre (sans doute incomplets).

déficit soit réellement comblé, et l'église rendue fonctionnelle, reconstruite aux frais du contribuable⁽⁴⁾.

Les recettes ordinaires se répartissent en produits de quêtes, les jours de l'Adoration, de la Communion, de la Fête Dieu, de Pentecôte, de Saint Julien, du Rosaire, de la Toussaint, de la quête du blé entre 160 et 225 francs annuels, de la subvention constante de la commune 100 francs (qui prend en charge la reconstruction de la voûte), du casuel qui comprend les droits de drap aux services funèbres (6 francs en première classe, 4 francs en seconde), auquel s'ajoutent les services du Suisse et des chantres, 4 francs pour une sépulture et 0,75 francs pour les mariages et de la location des chaises. Les recettes extraordinaires sont fournies par les quêtes extraordinaires et les dons ou legs posthumes⁽⁵⁾. On profite de tout, revendant les fonds de cierges, les vieux galons, les objets usagés (petit ciboire), les déblais de la démolition.

Location des chaises, règlement et abonnement

Le 7 avril 1850, le Conseil considérant que... *"des abus graves existent touchant l'usage et la location des chaises dont il résulte notamment les jours de solennités et de troisième un certain désordre toujours déplorable dans une église pendant l'office, désordre qui provient de la nécessité où se trouvent les marguilliers de rapporter sur le bas de l'église où elles sont réclamées par les hommes une masse de chaises que les femmes entassent sur le haut pour s'en servir provisoirement et les abandonner ensuite pour n'en point payer le prix de location..."*

Article 1 : A l'avenir, chaque dimanche et notamment les jours de troisième, les chaises seront entassées dans un lieu désigné.

Article 2 : Toute personne qui entrant se sera pourvue d'une chaise pour se reposer en devra le prix de location, à moins de la rapporter au tas avant l'office.

Article 3 : Toute personne usant de plusieurs chaises devra le prix de la location de chacune.

Article 4 : Toute personne qui s'assiéra sur le marchepied des chapelles devra la moitié du prix de location (sauf dérogation).

Article 5 : Tout individu qui prendra la place dans le sanctuaire sans faire partie des employés ni des chantres devra double prix, s'il refuse de payer, il sera sommé de sortir du sanctuaire, faute d'obtempérer, il sera poursuivi par les moyens de droit.

Article 6 : Le prix de la location reste réglé à 2 centimes ½ (liards) les simples dimanches et 5 cts (1 sol) les jours d'exposition du Saint Sacrement"...

Ce règlement est revu le 1^{er} janvier 1865, le prix de l'abonnement reste inchangé, mais on y introduit *l'abonnement collectif par famille, 1,50 francs, payé par semestre et d'avance, avec l'inscription impérative avant le 15 janvier de chaque année*, et l'article 4 prévoit en outre *"que toute personne qui se servira de plus d'une chaise devra le prix de chacune qu'elle soit abonnée ou non" (!)*

⁽⁴⁾ Archives municipales de Villariès, délibérations communales. Le conseil de fabrique est endetté. L'architecte et le plâtrier sont reconnus responsables mais refusent d'obtempérer.

⁽⁵⁾ Trois legs posthumes : celui de Mme Chabot qui lègue 600 francs, à valoir sur une maison meublée, répudiée par le Conseil qui s'acquitte de 18 francs de frais de renoncement, celui de Simone Arroseau pour 2000 francs pour dire 10 messes annuelles à perpétuité avec lequel le conseil achète des titres de rentes 3 % sur l'Etat, enfin en 1893, celui de Victor Pradelle qui lègue 23 000 francs pour la construction d'une chapelle, l'embellissement de celle de la Vierge, et pour l'entretien d'ornements, il donne aussi un reliquaire contenant *un morceau de la vraie croix...*

Les achats courants

Un exemple. L'année 1885, les recettes s'élèvent à 657,50 francs, les Dépenses à 658 francs. Elles se décomposent comme suit :

Ordo et livres liturgiques 2,90 francs chez Privat,
 frais de secrétariat et formules 5,50 francs,
 hosties 7,10 francs,
 40 litres d'essence pour 40 francs,
 27,775 kg de cire pour 111 francs,
 le cierge pascal 20 francs (5 kg),
 un sac de charbon 5 francs,
 40 paquets de bougies pour 40 francs,
 22 litres de vin blanc pour 23,50 francs,
 entretien du linge 2 francs, plus 3,50 francs pour le linge d'autel,
 le balayage de l'église coûte 20 francs.

Les fabriciens

Du point de vue des gestionnaires, le registre peut aussi se scinder en deux périodes, avec l'arrivée de jeunes (sachant lire et signer) qui rénovent l'esprit du Conseil et rappellent les règlements. A son installation le prêtre Rouquié est nommé président, les membres sont Armand et Dominique Daguzan, Ostende Doazan, Joseph de Viguerie et François Almayrague (qui ne sait pas signer), Georges Tisserand est maire de Villariès, François Almayrague et Joseph de Viguerie sont de "vieilles souches". Les autres membres sont issus de familles plus récemment implantées, les Tisserand depuis un siècle, les Daguzan ont acheté, à la Révolution, les domaines de Notre-Dame de Pinel, la Corne, Plaisance. Michel André est élu maire de Villariès de 1840 à 1857. Ostende Doazan est un nouveau venu, il demeurera longtemps trésorier de la Fabrique et chargé de l'épineux problème de la construction de la voûte. Les membres du conseil sont des notables qui occupent des fonctions au sein du conseil municipal. Les élections communales étant aussi fréquentes qu'à la Fabrique, les antagonismes s'y retrouvent avec la même vigueur. Tout au long du procès on remarque *"quoique dûment convoqués"* l'absence du maire et de Joseph de Viguerie. Des relations conflictuelles s'instaurent avec un prêtre nouvellement nommé. Des démissions successives empêchent la composition du bureau, la majorité des fabriciens s'opposant à la nomination du nouveau prêtre à la présidence, et du maire comme secrétaire. Les débats sont houleux et Monsieur Doazan apostrophe ses collègues et les invite *"à s'entendre et à mettre de côté toute sorte de rivalités toujours nuisibles aux vrais intérêts... que l'union et la concorde étaient la première condition que tous les membres devaient se proposer quand ils traitaient les affaires publiques et qu'ils devaient les déposer (les rivalités) avant d'entrer au conseil"*.

Dès 1844, un tournant s'amorce avec l'élection de Frédéric d'Esquerre et de Victor Pradelle, précédée d'un changement à la tête du Conseil municipal mais aussi avec l'arrivée d'une nouvelle génération de fabriciens remplaçant les parents âgés ou décédés, François et Raymond Malbert (longtemps maire), François Almayrague (fils), François Belluc, puis Malleterre, Timbal, Gautier, Jean Pendaries, Antoine et Jacques Bories, Guiraud Lanfant, liés ou issus de vieilles souches villariessoises, tous savent lire et signer et occupent des fonctions au sein du conseil municipal, tout comme Félix Doazan qui succède à son père et qui restera longtemps maire de Villariès. Les manquements

aux règlements sont repris. Les finances prennent un second souffle. Quant aux marguillières, Mariettou, seule marguillière, apporte les dons que des bienfaiteurs anonymes lui confient (1885-1187).

Nous apprenons que

Nous apprenons qu'il y a chaque année dix à onze communiants, que la fête patronale se célèbre le premier dimanche de septembre. Le 10 octobre 1841, l'archevêque vient à Villariès, le Conseil le reçoit *"de la meilleure façon qu'il soit digne de son rang"*. Celui-ci note l'état de l'église et ordonne que les réparations soient exécutées ainsi que l'achat d'objets de culte. On achète donc un ostensor en argent, puis un ornement noir, qui sont réglés en plusieurs annuités par des quêtes extraordinaires. En 1847, l'archevêque refuse le budget et estime que pour limiter le déficit qui s'élève, il est vrai, à 1000 francs *"il n'existait d'autres moyens que d'apporter la plus grande économie dans l'ensemble des dépenses ordinaires et d'avoir recours à la générosité des paroissiens"*. En 1848, pour répondre à l'Ordonnance de 1843 concernant le *désordre des pierres tumulaires*, on agrandit le cimetière, sur un terrain disponible contre l'église et on transporte la porte au Nord⁽⁶⁾. On achète une pendule avec sa caisse pour 60 francs, qui est revendue en 1877, 43 francs, et remplacée par une pendule à tableau qui coûte 55 francs. En 1851 on peut enfin se doter de linge, de livres liturgiques et d'ornements qui font cruellement défaut, on remplace les deux fenêtres du sanctuaire⁽⁷⁾, on achète un dais pour les processions, payé en trois annuités. La vierge est installée sur son socle à l'entrée du village en 1865, et on remplace les vitres des fenêtres par des vitraux. L'église est rénovée, on lambrisse les murs, carrelle la nef, remplace le vieil autel vermoulu.

Les réunions se tiennent tout d'abord dans la maison qui sert de presbytère, près de la Chapelle Notre-Dame de la Consolation⁽⁸⁾ louée à Georges Tisserand, pour 9 ans, pour la somme de 200 francs trimestrielle et payée d'avance. Par la suite elles se déroulent dans la sacristie, puis dans le presbytère acquis en 1857, près de l'église, le dimanche choisi, après les vêpres.

Etendue du secteur pastoral

Les églises de Gargas et de Labastide-Saint-Sernin sont des annexes de celle de Villariès. Sur la demande de l'archevêque, celle de Gargas peut être érigée en succursale, ce que refusent les fabriciens de Villariès, lors d'une séance extraordinaire, le 11 septembre 1836, estimant le peu de distance et l'avantage que procure le desservant actuel de Gargas qui peut assurer les vacances. La séparation sera effective le 11 janvier 1837. Le 19 octobre 1845, le Conseil refuse la séparation de l'église de Labastide car le service est assuré par le curé de Villariès *"avec toute l'exactitude désirable de manière à attirer la reconnaissance de toute la population, à l'exception de quelques vêpres supprimées pendant la mauvaise saison, et rien ne s'y oppose vu l'état meilleur du*

⁽⁶⁾ Visites pastorales : le cimetière est frappé d'interdit en 1742, les animaux y vagabondent, il n'est pas clôturé.

⁽⁷⁾ En 1847, pour permettre l'édification d'une nouvelle voûte, les murs ainsi que la flèche du clocher sont rehaussés de 90 cm. On perce des fenêtres dans la nef et trois baies dans le sanctuaire qui en comptait deux.

⁽⁸⁾ Notre-Dame de la Consolation, à l'origine de la Sauveté qui a fondé Villariès.

chemin nouvellement empierré, la distance de 25 minutes seulement et l'état de la maison curiale qui ne possède qu'une chambre de maître habitable et demande des réparations au-delà des moyens de la communauté de Labastide qui ne représente que 248 âmes qui fournissent peu de revenus et mettront le desservant dans la gêne", ceci se passe sous l'apostolat du curé Rouquié. Le 22 janvier 1852, après le renouvellement de la demande, le Conseil qui estime "l'inconvénient en raison de la grande distance qui les sépare, des offices qui se font à des heures irrégulières, des catéchismes qui se trouvent forcément supprimés les jours de double office du soir encourageant les jeunes à s'abstenir, mais aussi la fatigue du desservant" vote à l'unanimité la séparation. Le desservant est le curé Bonnefont.

Thérèse FALCO